

Espace culturel des Terreaux

La Commission financière (CoFin) se réjouit de voir que les comptes de l'Espace culturel des Terreaux (ECT) se solde, au 30 juin 2015, par un bénéfice annuel de CHF 5'360.24. Si ce résultat est réjouissant, il n'a pu être atteint que grâce au produit exceptionnel résultant de la dissolution de la provision pour impôt créée en 2010.

Dès lors la situation financière de l'ECT demeure très précaire.

L'ECT a plus de 10 ans et fait désormais clairement partie de l'offre culturelle vaudoise. Son taux de fréquentation a certes un peu baissé (81% contre 84% pour la saison précédente), mais demeure élevé. On pourrait rêver que toutes les manifestations organisées par l'EERV atteignent un pareil taux de fréquentation !

La CoFin rappelle aux membres du Synode que le Conseil de Fondation, de concert avec le CS est en train de réfléchir à de nouvelles perspectives d'offre et de renouvellement et de diversification du public.

Le Synode, lors de la session ordinaire d'automne 2014 à Rumine, a demandé par la décision 2014/25 au « Conseil synodal de lui remettre pour la prochaine session synodale un rapport présentant les mesures d'assainissements que le Conseil de fondation a prises. ». Lors de la session ordinaire de juin 2015 à Vaumarcus, le « Conseil synodal s'est excusé de ne pas avoir pu présenter de rapport écrit pour ce Synode ».

La CoFin prend acte que plusieurs actions ont été entreprises par le Conseil de Fondation pour diminuer les risques de surendettement et donc de devoir fermer l'ECT à court terme.

Elle relève cependant, qu'au regard de la perte opérationnelle de l'exercice qui vient de se terminer de CHF 15'553 et qui tient compte du nouvel accord avec la ville de Lausanne, il est difficile de considérer comme le fait le CS qu'« il y a donc un net renversement de la courbe ». Le budget cadre pour la saison 2016-17 prévoit un déficit de CHF 20'000.

Le CS a rassuré la CoFin en lui confirmant que les créances postposées d'un montant total de 61'865.86 sont irrévocables et non limitées dans le temps.


La situation demeure donc toujours extrêmement préoccupante. L'augmentation du capital de fondation de CHF 10'000, même si elle représente son doublement, est clairement insuffisante pour pérenniser l'ECT. Malgré ce versement extra budgétaire, la perte reportée est supérieure à 50% des fonds propres (prêts postposés inclus).

Il est, dès lors, impératif que le Conseil de fondation prenne des mesures pour remédier sans délais à cette situation.

N'ayant pas reçu de réponse adéquate à la décision 2014/25, la CoFin demande au CS de remettre au Synode le rapport attendu sous forme écrite. La CoFin se rallie toutefois à la proposition du CS d'octroyer à nouveau une subvention à l'ECT pour la saison 2017-18.

La CoFin rend cependant le CS attentif au fait que ce ralliement ne pourra pas être renouvelé pour la saison 2019-20, si des changements significatifs de la structure du bilan de la Fondation ne sont pas réalisés avant le 30 juin 2016.

Bussigny, le 2 octobre 2015

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'D. Candaux', written over a light blue grid background.

Denis Candaux
Président

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'O. Leuenberger', written on a white background.

Olivier Leuenberger
Secrétaire